

Un service de police spécialisé

La Police des Chemins de Fer (SPC) est un service de police fédéral spécialisé ayant comme terrain d'action prioritaire les trains, les voies ferrées, ainsi que les quais des gares ou points d'arrêt en ce qui concerne les phénomènes supra locaux.

Le personnel de la SPC est réparti en 5 entités :

- Bruxelles
- Région Nord (Antwerpen, Vlaams-Brabant, Limburg)
- Région Sud (Charleroi, Mons)
- Région Est (Liège, Luxembourg, Namur)
- Région Ouest (Oost-en West Vlaanderen)

Notre terrain d'action

Le terrain d'action de la SPC est constitué de l'ensemble du réseau ferroviaire belge ainsi que, pour le service SPC Bruxelles, de la totalité du réseau de Métro et Pré-métro bruxellois.

Des partenariats sont également mis en place et développés tant en interne (Police Fédérale et Police Locale) qu'en externe (Securail, Infrabel, STIB, SNCB,...).



Missions de police spécialisée



La Police des Chemins de Fer compte parmi ses principales missions :

- l'intervention : il s'agit de missions prioritaires car les interventions ont un impact direct et important sur la sécurité et la mobilité au niveau ferroviaire
- la lutte contre les incivilités sur le terrain d'action prioritaire (génératrices du sentiment d'insécurité)
- les Roller Coaster : lutter contre des phénomènes se déroulant sur une ligne qui traverse une ou plusieurs entités de la SPC et impliquant donc différents services
- les actions (inter)nationales en collaboration avec des partenaires tant internes qu'externes (Police Locale, directeurs coordonnateurs, Infrabel, Securail, STIB) en vue de lutter contre un phénomène particulier. Exemples : Trespassing, vols de câble...

Contrôle aux frontières

La gare de Bruxelles-Midi présente une spécificité unique en Belgique : son Terminal Eurostar en fait une frontière Schengen.

Elle dispose donc d'un poste de contrôle aux frontières occupé par des policiers spécialement formés.

Pour les trains internationaux (TGV, THALYS, ICE), la gare de Bruxelles-Midi dispose également, comme les gares d'Anvers et de Liège, d'un dispositif de contrôle rayons X et de détecteurs de métaux pour contrôler les voyageurs et leurs bagages.



Lutte contre les phénomènes

La lutte contre les phénomènes d'insécurité représente également une des priorités de la Police des Chemins de Fer. Parmi les phénomènes présents sur le terrain d'action prioritaire de la SPC, citons les phénomènes judiciaires et événements administratifs suivants :

- Vols à la tire
- Vols avec violence
- Armes (détention, port...)
- Dégradations
- Encadrement de grands événements entraînant le déplacement de nombreux voyageurs par train ou métro (concerts, manifestations, matches de football importants, 21 juillet,...)

Formation et recyclage

La Police des Chemins de Fer intervient sur un terrain spécialisé et travaille avec des procédures spécifiques.

Pour ce faire, la SPC dispense une **formation fonctionnelle** à ses membres afin de former ceux-ci aux tâches spécifiques qui sont les leurs. Elle dispense également des **recyclages** afin que ses membres disposent des informations les plus à jour possible en matière de législation, de procédures, de connaissances ferroviaires et de constatations spécifiques.

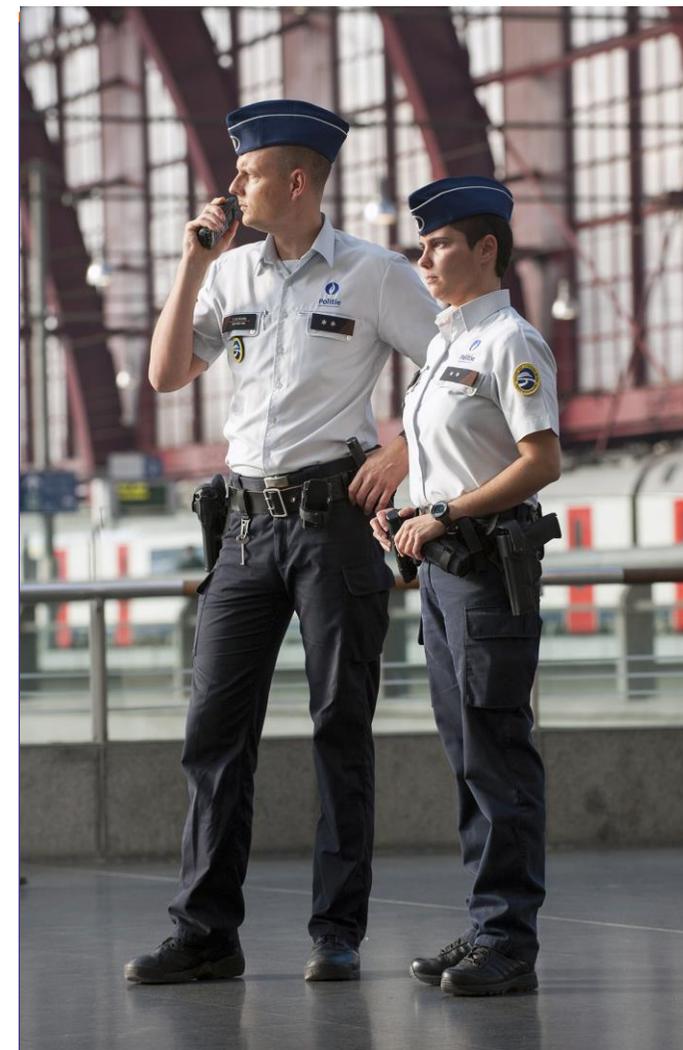


La Police des Chemins de Fer vous offre

- Un libre parcours « SNCB » en première classe (déplacement vers le lieu de travail ou déplacement privé)
- Des cartes « Mobib » (pour les membres SPC Bruxelles uniquement)
- Un parking disponible sur le lieu de travail
- L'allocation de Bruxelles-Capitale (SPC Bruxelles et direction uniquement)
- L'allocation de bilinguisme (pour les détenteurs du brevet SELOR à SPC Bruxelles)
- Si vous vous déplacez en train, un accès gratuit au parking de la gare de départ la plus proche du domicile

Intéressé(e) ?

www.policefederale.be



La Police des Chemins de Fer

Entité de la Police Fédérale



Police Fédérale